PROCES-VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL du mardi 16 juin 2026

L'an deux mille vingt-six, le 16 du mois de juin, à 19 heures 30 minutes, le Conseil Municipal de la Commune de MONSIREIGNE dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Madame Anne GODREAU, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 15
Date de convocation du Conseil Municipal : 11/06/2026

Présents :
Mmes et MM GODREAU Anne, CHAUVET Benoît, LIAIGRE Sylvia, SACHOT Olivier, AGESNE Isabelle, OUVRARD Olivier, MOUCHARD Jean-Michel, JOYAU-RAUTUREAU Emilie, BERTHEAU Yoan, CHARRIER Vincent, UVETEAU Marie, CHAIX Aline, VERGNAUD Pierrette, BIZON Michelle, GABORIT Julien.

Secrétaire de séance : CHAIX Aline

ORDRE DU JOUR :

- Approbation du Procès-verbal de la dernière séance ;
- Présentation du service urbanisme et du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUi) de la Communauté de Communes du Pays de Pouzauges ;
- Tirage au sort jurés d'assises 2027;
- Convention de prestation pour l'élaboration du Schéma Communal de Défense Extérieure Contre l'Incendie ;
- Décisions du Maire ou des adjoints prises par délégation ;
- Bilan des commissions communales ;
- Questions diverses.

APPROBATION DU PROCES VERBAL DE LA DERNIERE SÉANCE

Mme Anne GODREAU invite le Conseil Municipal à formuler des remarques sur le procès-verbal de la séance du 5 juin 2026.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le procès-verbal de la séance du 5 juin 2026.

PRESENTATION DU SERVICE URBANISME ET DU PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL (PLUi) DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE POUZAUGES

Mme Anne BIZON, Vice-présidente de la Communauté de communes à l'habitat et l'urbanisme et Mme Emmanuelle BRET-CAPITAINE, responsable du service urbanisme, présentent le Plan Local d'Urbanisme Intercommunal et ses enjeux.

Une répartition des compétences en matière d'urbanisme :

- La compétence urbanisme : Elle appartient à la commune, il s'agit d'un pouvoir de police du Maire. Ce dernier signe les actes d'urbanisme.
- La compétence politique de l'urbanisme : Elle est liée à la Communauté de Communes ; elle porte la mise en œuvre du document d'urbanisme en lien direct avec les communes.

Un cadre réglementaire :

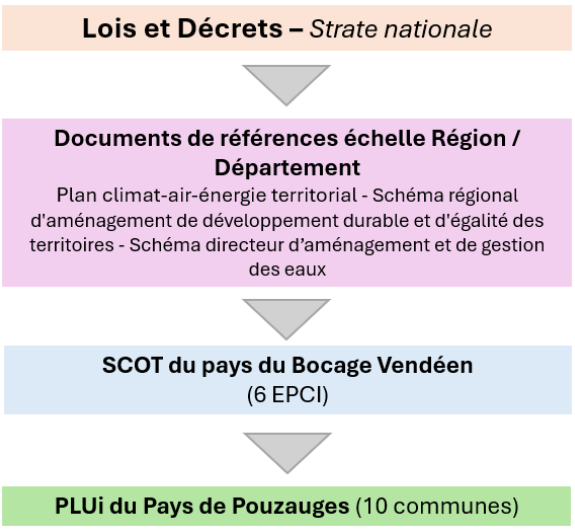

Une adaptation aux nouvelles exigences réglementaires qui influe sur notre stratégie d'occupation du sol :

- L'adaptation des documents d'urbanismes suite à l'arrivée des Lois environnementales ➔ retombées sur le PLUi et obligations de mise en compatibilité.
- L'application de la Loi ZAN (Zéro Artificialisation Nette).
- Notre PLUi, un outil devenu inadapté à ces nouvelles obligations et à notre capacité à appliquer le droit du sol (règles complexes).

TIRAGE AU SORT JURES D'ASSISES 2027

En application des articles 254 et suivants du code de procédure pénale, une liste de jury criminel de la cour d'assises du Département doit être établie annuellement.

Vu l'article 1 de l'arrêté préfectoral n°2026/DCL-BER-97 fixant le nombre des jurés devant composer la liste annuelle du jury criminel de la Cour d'Assises du Département de la Vendée pour l'année 2027 à 573 jurés.

Vu le tableau annexé à l'arrêté préfectoral n°2026/DCL-BER-97 regroupant les communes de Monsireigne et Chavagnes les redoux,

Vu le tableau annexe à l'arrêté préfectoral n°2026/DCL-BER-97 désignant la commune de Monsireigne comme responsable du tirage au sort et de la liste préparatoire au Tribunal judiciaire,

Considérant que la commune de Chavagnes les redoux est représentée par Madame GANDRILLON,

Le Conseil Municipal procède, à partir des listes électorales générales, au tirage au sort des 6 jurés. Sont tirés au sort :

- MONSIREIGNE
  - N° 24 – BÉCOT (BOURDALE) Françoise
  - N° 396 – MAGUIS Clément
  - N° 96 – BRETON Helena

- CHAVAGNES LES REDOUX :
  - N° 367 – LAGARDE Kevin
  - N° 379 – LE NOAN Valère
  - N° 5 – ARNAUD Laurence

Conformément à l'article 261-1 2ème alinéa il sera donné avertissement aux personnes ci-dessus de leur tirage au sort sur la liste préparatoire du jury d'assises 2027.

DELIBERATION N°D2026-06-02 : CONVENTION DE PRESTATION POUR L'ELABORATION DU SCHEMA COMMUNAL DE DEFENSE EXTERIEURE CONTRE L'INCENDIE (SCDECI)

La Défense Extérieure Contre l'Incendie (DECI) représente un enjeu majeur de sécurité pour la population et l'ensemble des bâtiments et ouvrages situés sur le territoire communal. Aussi, la Communes a souhaité engager la réalisation d'un Schéma Communal de la Défense Extérieure Contre l'Incendie (SCDECI) conformément au Règlement Départemental de Défense Extérieure Contre l'Incendie du département de la Vendée (85) de juillet 2025.

L'objectif du schéma communal est d'améliorer l'état de la couverture de DECI de la commune. Basé sur une analyse de risque, il doit permettre à la commune d'identifier les solutions ou aménagements à réaliser, de planifier ses investissements en matière de DECI et d'accompagner le développement de la commune.

L'Association des Maires et des Présidents des Communautés de Vendée (AMPCV) en partenariat avec le SDIS et Vendée Eau a mis en place une cellule d'appui à l'élaboration des

SCDECI auprès des communes. Celle-ci a pour vocation d'accompagner les communes en mobilisant du personnel des partenaires qui ait la capacité d'intervenir et partager leur expertise chacun dans leur champ de compétence respective.

Vu l'article L 2213-32 du Code général des collectivités territoriales (CGCT)

Vu les articles L 2225-1 à L 2225-4 du CGCT portant sur la gestion de l'eau pour la DECI

Vu les articles R 2225-1 à R 2225-10 du CGCT portant sur les règles, procédures et contrôle des points d'eau incendie

Vu le décret n°2015-235 du 27 février 2015 relatif à la DECI portant sur les règles d'implantation et de gestion des points d'eau servant à la défense incendie.

Vu l'arrêté n°INTE1522200A du 15 décembre 2015 fixant le référentiel national de la défense extérieure contre l'incendie

Vu l'arrêté préfectoral n°25/CAB/541 du 18 juillet 2025 portant approbation du règlement départemental de défense extérieure contre l'incendie

Considérant, d'une part le besoin de la commune de réaliser un SCDECI,

Considérant d'autre part la possibilité de faire appel à la cellule d'appui mise en place par l'AMPCV,

Il est proposé de passer une convention entre la commune et l'AMPCV pour bénéficier de l'accompagnement de celle-ci.

Le coût de la prestation s'élève à 1 400€ pour la commune.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres :

- APPROUVE les termes de la convention de prestation entre la commune et l'Association des Maires et des Présidents des Communautés de Vendée,

- AUTORISE Madame la Maire, à signer la convention et tous documents en relation avec ce dossier.

BILAN DES COMMISSIONS COMMUNALES

- Commission information - communication : L'Actu Sirénémontaine est éditée et sera distribuée à compter du 4 juillet.

- Commission éducation : Assemblée Générale de Calypso le 23/06/2026.
Passeport du civisme : demi-journée intergénérationnelle le 18 juin, et remise des médailles prévue le 29 juin à 18h30.

- Commission Evènements – liens intergénérationnels : Préparation de La Joséphine : les premiers mails à destination des exposants ont été envoyés.
  Le domaine « associatif » est intégré à la commission « Evènements – liens intergénérationnels » , Mme LIAIGRE sollicite l'intégration de nouveaux élus à cette commission dont la commission « sport » afin de traiter de ce sujet. Aline CHAIX, Marie UVETEAU et Julien GABORIT intègre cette commission.

- Commission culture -tourisme :
  Mme AGESNE et Mme GODREAU ont été invité à une visite privée du musée de la France Protestante de l'Ouest le 14 juin dernier par M. Hostette-Mills, Conservateur de la Société d'Histoire du Protestantisme français. Il leur a été présenté le nouveau projet muséologique, la rénovation de la grande cuisine d'entrée ainsi que les plus récentes acquisitions.
  La Communautés de Communes a sollicité Mme AGESNE afin que l'évènement national « La nuit de la lecture » qui se déroulera du 20 au 24 janvier 2027 soit organisé pour le Pays de Pouzauges à la bibliothèque à Monsireigne (le samedi 23 janvier) ; les élus donnent leur accord.
  Mme AGESNE informe les élus que les bénévoles de la bibliothèque vont réaménager le local.

- Commission bâtiments – voirie - urbanisme :
  Travaux sur la périscolaire : Un devis a été sollicité auprès de l'entreprise BAM pour reprise de l'habillage des façades endommagées. Un autre devis doit être sollicité auprès de l'entreprise ORGERIT MACONNERIE pour refaire le faitage sur toute la longueur du bâtiment, changer l'isolant et refaire l'enduit.
  Infiltrations d'eau à la Salle de l'Alouette : Un courrier de demande d'expertise a été transmis à l'entreprise qui a réalisé les travaux ainsi qu'à son organisme d'assurance et à l'architecte qui a suivi le projet.

QUESTIONS DIVERSES

- Ball-trap : Mme la Maire informe les élus qu'un ball-trap est organisé aux salinières les 27 et 28 juin 2026 par l'association « Les bons vivants de la Pelissonnière ».

PROCHAINES REUNIONS

- Conseil Municipal : jeudi 9 juillet à 20h00, salle de réunions.
- Conseil Municipal : lundi 7 septembre à 20h00, salle de réunions.
- Conseil Municipal : mardi 6 octobre à 20h00, salle de réunions.
- Conseil Municipal : lundi 2 novembre à 20h00, salle de réunions.
- Conseil Municipal : mardi 8 décembre à 20h00, salle de réunions.

Fait et délibéré en mairie, les jours, mois et an que ci-dessus.
Délibération de la séance du 16 juin 2026 :

Délibération n°D2026-06-02 : Convention de prestation pour l'élaboration du Schéma Communal de Défense Extérieure Contre l'Incendie ;

Présents :
Mmes et MM GODREAU Anne, CHAUVET Benoît, LIAIGRE Sylvia, SACHOT Olivier, AGESNE Isabelle, OUVRARD Olivier, MOUCHARD Jean-Michel, JOYAU-RAUTUREAU Emilie, BERTHEAU Yoan, CHARRIER Vincent, UVETEAU Marie, CHAIX Aline, VERGNAUD Pierrette, BIZON Michelle, GABORIT Julien.

La maire, GODREAU Anne	Date : Signature :	Le secrétaire de séance, CHAIX Aline	Date : Signature :